



Organisation du service de restauration scolaire à compter du 1^{er} février 2021 compte tenu de l'Etat d'urgence sanitaire

Chers parents, représentants légaux,

Comme vous le savez, en raison de l'évolution du contexte épidémique, et notamment de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, le protocole sanitaire du 2 novembre 2020 a été renforcé notamment pour la restauration scolaire.

Depuis le 18 janvier, nous avons mis en place des mesures afin de limiter au maximum le risque de contamination au moment du repas en limitant le nombre d'enfants présents. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les parents et représentants légaux qui ont accepté de récupérer et garder leur(s) enfant(s).

Aujourd'hui, comme vous le savez, la propagation du virus hélas continue. Le gouvernement n'a pas annoncé pour le moment de nouvelles mesures, néanmoins, nous devons respecter « le non brassage entre élèves de classes différentes ».

C'est pourquoi nous vous demandons de continuer à récupérer et à garder vos enfants sur le temps de la pause déjeuner si vous le pouvez, notamment si vous êtes en télétravail, en repos, à votre domicile, etc. Nous ne souhaitons pas vous l'imposer mais nous comptons sur votre bon sens car comme vous le savez, il s'agit d'un effort collectif.

Si toutefois, les inscriptions venaient à être trop importantes, rendant impossible l'application des mesures barrières, nous nous verrions dans l'obligation de modifier, à nouveau, l'organisation du service de restauration (pique-nique, mise en place de trois services avec modification des horaires scolaires...).

Enfin, nous vous rappelons qu'il est fortement déconseillé de porter des masques "faits maison" ou des masques "grand public" de catégorie 2 moins filtrants que les masques tissu et réutilisables de catégorie 1. Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter cette consigne et de fournir à vos enfants des masques adaptés, de catégorie 1.

Nous vous remercions de bien vouloir mettre à jour les présences et absences de votre (vos) enfant(s) sur le portail familles le plus rapidement possible, afin que nous puissions adapter le nombre de repas en conséquence.

Pour toutes questions relatives à cette nouvelle organisation, je vous remercie de bien vouloir transmettre un message via le portail familles ou exceptionnellement à l'adresse mail : accueil@saintdomineuc.fr.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Afin de limiter le nombre d'enfants par table et continuer à respecter le non brassage des enfants :

Pour tous les niveaux y compris les CM2 : nous incitons vivement les parents à garder leur(s) enfant(s) sur le temps du midi pour déjeuner, lorsque vous pouvez le faire.

Pour les TPS et PS : nous continuons à refuser toutes nouvelles inscriptions à la cantine et refuserons les TPS-PS qui sont arrivés depuis la rentrée du 4 janvier 2021.